



APPEL A PROJETS

Contribution Vie Etudiante et de Campus

Une idée pour votre campus?

Qui peut déposer un projet ?

- Une composante ou un service
- Une association étudiante reconnue par l'UPVD
- Un groupe d'étudiants non constitués en association
- Un étudiant

A quoi doit correspondre la thématique du projet ?

La CVEC est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L.841-5 du code de l'éducation).

Les projets déposés doivent avoir pour visée l'amélioration des conditions de vie étudiante ou le développement de la vie de campus, et de ce fait, traiter de thématiques telles que la santé/prévention, la culture, le sport, le social, le développement durable, la citoyenneté et l'engagement étudiant.

Comment candidater ?

Les projets doivent être constitués à l'aide du dossier de demande de financement joint à l'appel à projets et transmis à l'adresse : vie-etudiante@univ-perp.fr

Calendrier

Date-limite de dépôt:

Vendredi 19 mars 2021

Date de la commission CVEC :

Jeudi 1^{er} avril 2021